

La logithèque de la Bibliothèque de Québec

Jean Payeur

Volume 32, numéro 4, octobre–décembre 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1052618ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1052618ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Payeur, J. (1986). La logithèque de la Bibliothèque de Québec. *Documentation et bibliothèques*, 32(4), 153–155. <https://doi.org/10.7202/1052618ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1986

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La logithèque de la Bibliothèque de Québec

La logithèque de la Bibliothèque de Québec a été inaugurée en septembre 1985. À l'origine, la logithèque fut une expérience pilote d'une durée d'un an destinée à vérifier la pertinence du concept auprès d'une clientèle cible. Insérée à l'intérieur même du secteur des gens d'affaires de la Bibliothèque Gabrielle-Roy, la logithèque avait comme finalité de permettre aux usagers du secteur de découvrir le potentiel de certains logiciels de gestion. Associé dès le départ au programme, le ministère des Communications du Québec devait y fournir une aide financière et technique appréciable. L'expérience pilote est maintenant terminée et la logithèque a acquis un statut permanent. On y offre des services aux heures d'ouverture de la Bibliothèque Gabrielle-Roy (69 heures par semaine).

Le concept même de la logithèque fut relativement simple à élaborer. En fait, il s'inspire très étroitement de celui d'un service audiovisuel où le document dépend d'un «appareil de lecture» pour son intelligibilité. Comme pour la vidéocassette, la Bibliothèque de Québec a tenu à privilégier la consultation sur place plutôt que d'offrir un service de prêt de logiciels. Prêter un logiciel présente de nombreux risques. Le plus sérieux demeure évidemment celui de la piraterie. En excluant le prêt, la logithèque a voulu éviter d'être assimilée à un «club d'évaluation de logiciels» où le prêt n'est qu'une parade à la production systématique de copies pirates. La consultation sur place assure le respect des droits d'auteurs et permet un encadrement professionnel et un environnement documentaire adéquat.

À l'image des autres services de la Bibliothèque, la logithèque respecte la démarche individuelle des usagers. La logithèque n'est surtout pas un centre d'initiation à la micro-informatique, elle n'a pas mission de se substituer aux maisons d'enseignement. Le personnel de référence du secteur ne répond qu'aux questions ponctuelles. Bien sûr, l'utilisateur peut venir y acquérir, de façon autonome, certaines connaissances, comme il le ferait avec un livre ou une cassette vidéo. À ce

titre, la logithèque a d'ailleurs fait l'acquisition des vidéocassettes, des cahiers d'exercices et des disquettes des séries Octo-puce et Octo-giciel¹. Exceptionnellement, la logithèque organise, pour des groupes, de courtes sessions «d'introduction» à un logiciel ou à des thèmes reliées à la micro-informatique de gestion.

Le choix de l'équipement devait constituer l'un des défis importants du projet. Comme pour un service audiovisuel, le choix d'équipements informatiques doit être fait en fonction de certains paramètres de compatibilité avec les supports de l'information. Or, à ce niveau, la complexité atteint des sommets inégalés! En matière de logiciel, le paramètre de compatibilité le plus important demeure le *système d'exploitation*. À ce sujet, il faut admettre cependant qu'un certain consensus existe autour du système PC-DOS. Ce système fut conçu pour la compagnie IBM par Microsoft pour la série des PC (Microsoft est également l'auteur du système MS-DOS compatible avec le PC-DOS). Ce consensus prévaut surtout au niveau des logiciels de gestion et des logiciels destinés au marché de la bureautique. Ailleurs, au niveau des didacticiels ou des jeux, l'unanimité reste encore à faire. Les différentes versions des systèmes CP/M, DOS et PRO-DOS occupent une part importante du marché, notamment avec la gamme des produits Apple (l'APPLE IIE utilise le DOS et le PRO-DOS). Ayant défini sa clientèle cible, la logithèque pouvait à ce moment opter pour des micro-ordinateurs utilisant le système PC-DOS (communément IBM compatibles). Toutefois, ce choix aurait écarté d'une manière définitive le Macintosh d'Apple qui, pourtant, jouit d'une indéniable popularité auprès des gestionnaires en raison notamment de sa simplicité d'utilisation.

Pour satisfaire l'ensemble de la clientèle d'affaires, la logithèque devait finalement constituer six postes de consultation. Les quatre premiers postes furent dotés d'un micro-ordinateur JYL 700 à mémoire vive (RAM) de 640K, avec un disque rigide de 30 méga-octets

1. Les séries Octo-Puce et Octo-giciel ont été produites par le ministère de l'Éducation du Québec (avec la participation de TV Ontario) et diffusées à Radio-Québec.

et un lecteur de disques souples (5¼"). Deux de ces micro-ordinateurs sont munis d'une carte graphique et d'un écran couleur; l'un d'eux a un modem intégré pour permettre l'utilisation des logiciels de communication et l'interrogation des bases de données. Les deux autres postes furent dotés d'un micro-ordinateur MacIntosh à disque rigide de 20 méga-octets et à lecteur de disques souples (3½"). Tous les postes de consultation furent dotés d'une imprimante de type matriciel.

Chaque ordinateur a été intégré à un boîtier fixé à la table de travail. Le boîtier a deux fonctions: il protège le matériel contre le vol et le vandalisme et il bloque l'accès des lecteurs de disquettes (de la sorte, impossibilité de copier les logiciels). Lorsque l'utilisateur utilise le micro-ordinateur, une trappe fermée à clé recouvre complètement la partie avant du micro-ordinateur; seuls le clavier et l'écran demeurent parfaitement dégagés. Chaque poste peut accueillir confortablement deux usagers.

La présence d'un disque rigide sur chaque micro-ordinateur permet de réduire au minimum la manipulation des disquettes. Chaque micro-ordinateur peut en principe accueillir l'ensemble de la collection de logiciels. Toutefois, certains logiciels ne peuvent être installés complètement sur un disque rigide et, pour la mise en marche, on devra introduire la disquette contenant le programme de base. Mais, dans la plupart des cas, l'utilisateur peut accéder au logiciel qu'il désire consulter sans que le personnel de la logithèque n'ait à intervenir. Grâce à un menu général affiché dès que le micro-ordinateur est mis sous tension (programme auto-exécutable «Fixed disk organizer» d'IBM), l'utilisateur peut choisir la catégorie de logiciels qui l'intéresse (traitements de textes, systèmes comptables, etc.) puis pointer le logiciel spécifique qu'il utilisera. Les choix sont toujours numériques, ce qui simplifie l'interaction entre l'utilisateur et la machine.

Les règles de fonctionnement de la logithèque sont relativement simples. L'utilisateur qui désire utiliser un poste de consultation n'a qu'à présenter sa carte d'abonné au comptoir de référence du secteur des gens d'affaires. En échange de sa carte, le préposé lui remettra, le cas échéant, la documentation qui accompagne le logiciel qu'il désire consulter. Cette documentation est contenue dans des armoires fermées au public en raison de son coût élevé, de son unicité, des droits d'utilisation et parfois de sa forme (feuilles mobiles, pièces multiples de différentes grandeurs, etc.). Aucune tarification n'est imposée pour la consultation des logiciels. Toutefois, si l'utilisateur désire traiter des données à partir de l'un des logiciels de la collection, un tarif horaire est imposé (5,00 \$ l'heure). L'utilisation des bases de données, comme INFOPUQ et LOGIBASE, est également tarifée (limitée au

temps d'interrogation; coût réel facturé par le serveur). L'accès aux bases expertes d'IST ou de DIALOG est limité au personnel de référence en raison de la complexité de l'interrogation et des coûts importants qui y sont rattachés.

La collection de logiciels a été constituée de manière à privilégier les logiciels développés au Québec. Cette orientation découle de deux objectifs. D'abord, on veut promouvoir l'industrie québécoise du logiciel. Cet effort est parallèle à ceux du ministère des Communications du Québec. De plus, cette orientation facilite l'obtention du support technique des compagnies.

Un logiciel est généralement un produit qui évolue. Contrairement à un livre ou à une vidéocassette, il peut être «retouché» à volonté et même, dans certains cas, s'adapter aux besoins spécifiques d'un usager. Cette souplesse est nécessairement liée à la volonté et à la disponibilité du producteur. Si le producteur est québécois, il sera plus facile à atteindre et il comprendra un peu mieux les contraintes environnementales de son client (ex.: révision des tables d'impôt pour un logiciel de comptabilité). Bien sûr, la logithèque n'a pas fermé la porte à certains logiciels américains facilement adaptables et dont la popularité internationale garantit l'évolution et le raffinement continu (DBASE III, Lotus 123, Jazz, etc.).

Dans l'immédiat, la collection regroupe sept grandes familles de logiciels: les systèmes comptables, les outils de développement (systèmes auteurs), les traitements de textes, les logiciels de communication, les chiffriers électroniques, les systèmes dédiés (applications spécifiques), enfin, les logiciels graphiques et de conception assistée par ordinateur (CAO).

Dans le but d'offrir un service de qualité pour l'ensemble des logiciels présentés, la logithèque a limité, dans un premier temps, sa collection à 40 logiciels. D'ici la fin de 1987, la Logithèque devrait compter un peu plus d'une centaine de logiciels. Contrairement au «club d'évaluation», la logithèque ne cherche pas à se constituer à tout prix une collection importante au plan quantitatif. La logithèque doit d'abord s'assurer d'offrir un support adéquat pour chacun des logiciels en bibliothèque. Ainsi, chaque logiciel ou progiciel acquis doit être soigneusement mis à l'essai par le personnel (équipe de trois personnes), parfois même en présence d'un représentant de la compagnie productrice.

Le coût d'achat des «versions légales» des logiciels contribue à freiner les acquisitions. Les logiciels de gestion coûtent souvent plus de 1 000\$ et la moyenne se situe à 600\$. Fort heureusement, certaines compagnies ont accepté de verser gracieusement à la logithèque une

version courante de leur logiciel ou des exemplaires de démonstration. Ces derniers fonctionnent généralement comme la version intégrale mais ils ne permettent pas la sauvegarde des fichiers de l'utilisateur ni l'impression des rapports. Pour évaluer les qualités d'un logiciel, ces exemplaires sont parfois suffisants.

À Québec, comme partout ailleurs au Québec, la clientèle d'affaires n'a pas d'instinct le réflexe d'utiliser les ressources des bibliothèques publiques. Pour atteindre ces usagers, le secteur des gens d'affaires doit consacrer une partie de son budget à la publicité et aux relations publiques. Des lettres formulaires ont été distribuées dans des parcs industriels de la région, à des associations de gens d'affaires et à des regroupements de commerçants. Un dépliant sera bientôt expédié aux distributeurs de produits informatiques de Québec. Toute cette publicité a un effet positif mais les statistiques d'utilisation démontrent toujours que la clientèle d'affaires constitue moins de 30% des utilisateurs de la logithèque. Les principaux utilisateurs demeurent les étudiants ayant des connaissances de base en informatique ou en administration, les fonctionnaires et les «passionnés» d'informatique.

La logithèque a amorcé un important virage de manière à tenir compte de sa clientèle effective. Tout en privilégiant le secteur des affaires, la logithèque élargira ses horizons pour devenir un véritable centre de référence «universel» en micro-informatique. Déjà une collection de volumes traitant de tous les aspects de la micro-informatique a été placée dans la section référence du secteur. Avec des outils efficaces, la logithèque espère devenir un centre d'aiguillage pour les utilisateurs d'ordinateurs personnels, lesquels se retrouvent souvent isolés face au défi informatique.

À peine sortie de sa première année d'existence, la logithèque a déjà fait un rejeton à la

Bibliothèque Gabrielle-Roy. Baptisé «Peticiel», le nouveau-né est le prolongement de la logithèque au secteur des enfants. Ce nouveau bloc de consultation est constitué par six modules où l'on retrouve quatre micro-ordinateurs Apple IIE et deux Apple III reliés à une imprimante. Adapté à la taille des enfants, l'ameublement respecte les normes du secteur adulte. L'accès aux lecteurs de disquettes reste interdit. Le choix de l'Apple IIE répond encore une fois aux paramètres de compatibilité déjà décrits. Peu de didacticiels et de jeux utilisent le système PC-DOS en comparaison avec la production impressionnante de didacticiels et de jeux compatibles avec l'Apple IIE. Le catalogue a d'ailleurs un format encyclopédique!

«Peticiel», c'est aussi un personnage, le héros d'un didacticiel produit par la Bibliothèque de Québec. Le didacticiel «Peticiel» servira à initier les enfants à l'utilisation des services de la bibliothèque. Divisé en modules, le didacticiel abordera les règlements de la bibliothèque, du secteur des enfants, le système Dewey, les héros de bandes dessinées, etc. Contrairement à un animateur, l'ordinateur aura toute la patience nécessaire pour répéter à l'infini son message aux enfants. «Peticiel» fonctionne aussi en interactivité avec un magnétophone à cassette. Grâce à un système de synchronisation, l'image de l'ordinateur est mise en relation avec la voix synthétisée du héros. Chaque enfant dispose d'un casque d'écoute pour respecter la quiétude du secteur. En plus du logiciel «Peticiel», le secteur des enfants possédera une trentaine de logiciels lors de son ouverture (fixée à novembre 1986).

Jean Payeur
 Directeur général adjoint
 Bibliothèque de Québec